



Comment participer aux assemblées générales ?

la banque du développement durable

DEXIA

www.dexia.com

Vous assistez personnellement à ces assemblées.

Demandez les cartes d'admission via les formulaires de participation (un formulaire pour chaque assemblée). Ces cartes sont en effet indispensables pour être admis aux assemblées générales.

Vous souhaitez vous faire représenter à ces assemblées.

Vous pouvez donner procuration au président ou à une personne de votre choix, en remplissant les formulaires de participation.

Vous êtes actionnaire au nominatif.

Vous recevrez directement à votre domicile le dossier de convocation, qui comporte notamment le texte des résolutions et les formulaires de participation. Adressez les deux formulaires, complétés et signés, à :

Dexia Banque Belgique,
boulevard Pachéco 44
(TA 3/21), 1000 Bruxelles.

Après réception de vos instructions, vous serez inscrit sur la feuille de présence.

Vous êtes actionnaire au porteur.

Vous pouvez obtenir le dossier de convocation sur simple appel au numéro vert de Dexia à Bruxelles au 0 800 32 100 de 10h à 17h.

Envoyez directement les formulaires

de participation complétés et signés à votre intermédiaire financier en précisant vos nom, prénom et adresse ainsi que le nombre d'actions que vous détenez. Votre intermédiaire financier établira un certificat d'immobilisation de vos titres et adressera l'ensemble des documents à une des agences de Dexia Banque Belgique (ci-inclus les agences BACOB) ou de la banque Bruxelles Lambert.

Important : pour être pris en considération, ces documents devront être reçus par Dexia Banque Belgique le vendredi 7 mai 2004 au plus tard à 16 heures.

L'ÉVÉNEMENT

Les assemblées générales annuelles ordinaire et extraordinaire de Dexia se tiendront le mercredi 12 mai 2004, 14 h 30 à l'auditorium : Boulevard du Jardin-Botanique, 44 à Bruxelles